



CSEC du 24 novembre 2021

AVIS DE LA CGT POLE EMPLOI

sur la généralisation du parcours de remobilisation et la mise en oeuvre de la prestation «Parcours Emploi Santé» pour les DELD

Annoncé par le 1^{er} ministre, le 27 septembre dernier, le « **Plan de réduction des tensions de recrutement** » vise à **contraindre les travailleurs privés d'emploi, notamment de longue et de très longue durée, à s'adapter aux besoins locaux du Patronat au détriment de leurs propres projets professionnel et de leurs qualifications.**

Ce Plan se traduit au sein de Pôle emploi par **la systématisation des contacts avec les DELD** tant individuels que collectif avec pour objectif que tous soient rencontrés d'ici le 31 décembre.

En parallèle, le « **Parcours de remobilisation des DETLD** » expérimenté dans 12 agences se voit déployé dans 170 sites en janvier avant une généralisation programmée en juin 2022. A l'image du Pack de Démarrage, les DETLD se voient convoqués à des informations collectives dont l'objectif, comme pour les DELD, est une nouvelle fois de les orienter vers les métiers en tension (hôtellerie-café-restaurant, BTP, industrie, santé et grand âge, transports et logistique, commerce...).

Le gouvernement, au prétexte des sempiternelles offres non pourvues (utilisées pour la première fois par le 1^{er} ministre Raymond Barre en avril 1977 et repris par les gouvernements successifs pour réduire les droits des chômeurs et accroître les aides aux employeurs), **en profite pour développer** - dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences - **les formations liées aux métiers en tension, développer les mesures d'adaptation au postes de travail au travers des Actions de Formation Préalable à l'Embauche (AFPR) ou des Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POEI)** pris en charge par l'Etat ou encore encourage les Contrat de Professionnalisation.

Les Demandeurs d'Emploi de Longue durée ou de très longue durée sont déjà accompagnés ou suivis par les conseillers à l'emploi de Pôle emploi. Dans le cadre du Conseil en Evolution Professionnel, le diagnostic lié à leur situation est réalisé, les freins liés à leur insertion professionnelle identifiés, des perspectives d'emploi – de définitions de projet ou de mobilité mis en oeuvre.

Force est de constater que **ce « Plan de réduction des tensions de recrutement » ne répond absolument pas à leurs besoins ou leurs attentes** ET n'a pour unique ambition **qu'accroître les aides financières aux employeurs et faire pression sur les travailleurs privés d'emploi** dans un contexte de réduction drastique de leur droit à bénéficier d'une Allocation de Retour à l'Emploi lié à la mise en oeuvre de la Contre-Réforme de l'Assurance Chômage des 1^{er} octobre et 1^{er} décembre.

Ces obligations de convoquer les DELD et DETLD **ajoutées à la suppression de 500 postes de conseillers** en cette fin d'année, **réduit d'autant plus l'accompagnement de tous les travailleurs privés d'emploi** qui en ont besoin.

La création de **la prestation « Parcours Emploi Santé » confiée à des organismes privés** suscitent de grandes inquiétudes. **La CGT tient à rappeler que l'état de santé de chacun relève du domaine privé et que seuls les services publics habilités** (médecine du travail, médecine de prévention, médecin de main d'œuvre...) sont à même d'apprécier l'état de santé des travailleurs (avec ou sans emploi). Cette prestation ne ressemble en rien à l'Appui Social Individualisé mis en œuvre en 1998 dans le cadre de la Loi contre les Exclusions et qui était gérée par les Directions départementales d'action sanitaire et sociale (DDASS). En ce sens, **cette prestation ressemble à une porte ouverte pour exclure les travailleurs privés d'emploi de l'obligation d'emploi.**

La mise en place **d'Ateliers CNAV** destinés aux DELD proche de la retraite n'a que pour objectif de les inciter à retrouver un emploi rapidement dans le contexte d'une contre-réforme des retraites, pour le moment reportée, qui entend nous faire toutes et tous travailler plus pour gagner moins. Alors que les travailleurs de la CNAV connaissent des conditions de travail dégradées, un nombre insuffisant de personnel pour traiter les dossiers des assurés et une mise à distance accentuée entre le personnel et les usagers, **est-ce bien leur rôle de participer à une mission dévolue à Pôle emploi ?**

Enfin, la multiplicité des convocations imposées aux travailleurs privés d'emploi va immanquablement et automatiquement générer une gestion de la liste, accroître le recours au Service de Contrôle de la Recherche d'Emploi et, in-fine, **augmenter le nombre de radiations des DELD et DETLD.**

Personne n'est dupe. Le gouvernement entend faire baisser le chômage avant les élections présidentielles « quoi qu'il en coûte » pour la vie de centaine de milliers de travailleurs privés d'emploi.

En ce sens, la CGT Pôle emploi et ses éluEs au CSEC se prononcent contre la généralisation du Parcours de remobilisation et la mise en œuvre de la prestation «Parcours Emploi Santé» pour les demandeurs d'emploi de longue durée.

Avis du CSEC :

CONTRE : 19 (CGT, CFDT, FO, SNAP, SNU, STC) – **POUR : 2** (CGC)